

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 mai 2025 à 19h 30 Salle de la mairie**

**Le Maire** Philippe HEITZ

**Membres présents :** Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Madjid BRIBI.

**Membres représentés** Vincent CARREY par Mathieu ROUSSEAUX

**Membres absents :** Hervé MARCON - Émeline RAPAUD- Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

**Secrétaire de séance** Mathieu ROUSSEAUX

**Le quorum** 6

**Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025 à l'unanimité**

**D2025-05- 25 :** Dissolution du budget annexe lotissement de mirosse

7 votants : 7 votes pour > adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les terrains du lotissement Mirosse sont vendus, que le budget n'a plus la nécessité d'exister.

Considérant qu'il n'y a donc plus lieu d'enregistrer d'écritures comptables, pour la gestion de ce budget,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la clôture de ce budget annexe au 01/07/2025, dont les résultats seront repris au budget principal à la clôture du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 Autorise la clôture du budget annexe Lotissement Mirosse
- 2 Autorise le comptable public à procéder, le cas échéant à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune.
- 3 Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**D2025-05- 26 :** Réintégration du compte 1068 du budget annexe lotissement Mirosse

7 votants : 7 votes pour > adopté à l'unanimité

Suite à une remarque de la Direction Générale des Finances Publiques, le maire indique qu'il est nécessaire de corriger une anomalie comptable observée sur le Budget annexe lotissement de mirosse. En effet, il y a quelques années, le compte 1068 (section investissement) a été crédité. Or il s'ensuit que la procédure d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, générant une recette budgétaire définitive au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », n'est pas appropriée pour les opérations d'aménagement de zones individualisées dans un budget annexe appliquant les principes d'une comptabilité de stocks.

En effet, le besoin de financement induit par la comptabilisation des stocks n'est que temporaire. La section d'investissement ne doit donc pas enregistrer de ressources définitives (subventions d'équipement, affectation au 1068...) mais uniquement temporaires (emprunt ou avances du budget général). La commercialisation des lots viabilisés ainsi que l'ajustement des stocks en résultant permettra au fur et à mesure des cessions, la régularisation de la section d'investissement.

A l'issue de la vente du dernier lot, la section d'investissement devrait donc se retrouver à zéro.

Le compte 1068 est à ce jour crédité d'un montant de 64 812.30€. il convient donc de réaffecter ce montant en section de fonctionnement au compte 777- chapitre 040 via une opération d'ordre budgétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de transférer le montant de 64 812.30 € du compte 1068 (040) vers le compte

777 (042) via une opération d'ordre budgétaire

**D2025-05- 27 : Décision modificative du budget annexe lotissement mirosse**

7 votants : 7 votes pour > adopté à l'unanimité

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		64 812,30 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>64 812,30 €</b>
D 7133 : Variation des en-cours de production de biens	29 358,30 €	
D 713355 : variation en cours de production		29 358,30 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>29 358,30 €</b>	<b>29 358,30 €</b>
D 6522 : excédent à reverser		23 153,80 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>23 153,80 €</b>
R 3351 : Terrains	29 358,30 €	
R 3355 : Travaux		29 358,30 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>29 358,30 €</b>	<b>29 358,30 €</b>
R 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées		64 812,30 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>64 812,30 €</b>
R 75822 : Prise en charge du déficit du BA à caractère	41 658,50 €	
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>41 658,50 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative N°1 du budget annexe lotissement de Mirosse 7 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

**Signatures**

**Le Maire**



**Le Secrétaire de Séance**

